

Gîte – Conditions Générales et Particulières de Vente

Location en Direct

Article - 1 : Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de court séjour en meublé.

Article - 2 : Durée du séjour, Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article – 3 : Conclusion du contrat, La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du loueur. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au loueur.

Article – 4 : Annulation par le locataire, Toute annulation doit être notifiée par lettre électronique (Mail) adressée au prestataire partie au contrat.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au loueur. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le loueur peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au loueur qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au loueur. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article - 5 : Annulation par le loueur, Le loueur reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article – 6 : Arrivée, Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le loueur.

Article – 7 : Règlement du solde : Le solde de la location est versé avant le départ des lieux.

Article – 8 : L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté. Au départ, le locataire devra retirer les draps/housses des lits, et en faire une pile avec le linge de salles de bains. La cuisine et les électroménagers devront être dans un état propre. Dans le cas contraire, un forfait nettoyage des locaux sera à la charge du locataire à hauteur de **60€ et à régler avant son départ.**

Article – 09 : Utilisation des lieux, Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article – 10: Capacité, Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 10 personnes. le nombre de locataires ne peut pas dépasser la capacité d'accueil pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Article - 11 : Animaux, Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le loueur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article – 12 : Assurances, Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article – 13 : Litiges, Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise à un organisme de logements vacanciers, les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit lui être aussi adressée dans les meilleurs délais, par lettre. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à l'arbitrage de l'organisme qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

(Signature du client)